



MANAGEMENT REPORT

2019

EXAMEN DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTATS DE SONACA sa AU 31/12/2019

ACTIF

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Aucun mouvement n'est à noter sur ce poste en 2019.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Nous retrouvons les frais de développement relatifs à des nouveaux programmes (phase NRC de l'A350, de l'A380 et le Legacy 500) pour un montant net de 13 720 kEUR.

Le solde du poste comprend les droits de licences et les développements associés à des logiciels informatiques. La valeur brute est de 18 026 kEUR, les amortissements s'élèvent à 16 565 kEUR et la valeur nette à 1 461 kEUR.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ce poste est de 397 646 kEUR. Les amortissements s'élèvent à 250 838 kEUR et la valeur nette à 146 808 kEUR.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 16 000 kEUR (se répartissant entre investissements industriels à concurrence de 7 330 kEUR et des investissements NRC de 8 670 kEUR).

Durant l'exercice, il y a eu des désaffectations pour 79 kEUR (en valeur brute) et de nouveaux amortissements à hauteur de 15 930 kEUR (9 854 kEUR pour les investissements industriels et 6 076 kEUR pour les NRC).

Les investissements en NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours en attendant la clôture de chaque phase de développement. Leur valeur nette dans cette rubrique est de 69 504 kEUR.

Le solde du poste immobilisations en cours est constitué des investissements industriels pour un montant net de 399 kEUR.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1 Entreprises liées

Participations

Le montant des participations se décompose comme suit :

Belairbus	218 kEUR
Ignition !	31 kEUR
Stratos Solution	137 kEUR
Sonaca Ventures Holding	2 750 kEUR
Sonaca Aerospace Transilvania	4 000 kEUR
Sonaca Brasil	5 485 kEUR
Pesola	2 270 kEUR
Sonaca Engenharia	1 kEUR
SNA	10 798 kEUR
Sonaca USA	114 433 kEUR
Elson	2 285 kEUR
	<hr/>
	142 408 kEUR

Stratos Solution

Sonaca Investment Vehicle est devenue Stratos Solution.

Sopécaéro

Sopecaero a été absorbée en 2019 par Sonaca Brasil

Sonaca Space

Sonaca Space a été vendue en 2019.

Sonaca USA

Compte tenu d'un ralentissement durable de l'activité de sa filiale LMI, essentiellement en liaison avec les difficultés rencontrées sur le Boeing 737 max, une réduction de valeur complémentaire a été actée sur la participation en Sonaca USA pour un montant de 101 086 kEUR ce qui porte la réduction de valeur totale sur Sonaca USA à 107 993 kEUR.

Créances

Le montant des créances sur entreprises liées se décompose comme suit :

Sonaca USA	185 185 kEUR
LMI Aerospace INC	78 564 kEUR
Sonaca Transilvania	9 100 kEUR
Sobraer	12 346 kEUR
Sonaca Venture Holding	1 600 kEUR
Pesola	3 292 kEUR
	<hr/>
	290 087 kEUR

4.2 Autres entreprises avec lien de participation et autres immobilisations financières

Participations, Créances et Cautionnements

Ce poste se décompose comme suit :

Participation Flabel	117 kEUR
Autres immob. financières	172 kEUR
	<hr/>
	289 kEUR

5. CREANCES A PLUS D'UN AN

Ce poste reprend le prêt de 725 kEUR octroyé à Azimut GmbH, anciennement Sonaca Space GmbH qui a fait l'objet d'un rachat par le management local. Il comprend également des créances à plus d'un an pour un total de 1 kEUR correspondant à des acomptes payés à des fournisseurs.

6. STOCKS

Les stocks en valeur nette passent de 12 659 kEUR à 14 637 kEUR.

Le taux de rotation des stocks passe de 0.95 à 1.16 mois de consommation.

7. COMMANDES EN COURS

Ce poste est passé de 69 125 kEUR à 67 715 kEUR.

En 2019, une compensation avec les acomptes reçus sur commande en cours dans le cadre de différentes phases NRC (compte de passif) a été enregistrée à hauteur de 378 kEUR, générant ainsi, à due concurrence, un écart dans le compte de variation d'encours.

8. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances commerciales passent de 61 714 kEUR à 68 822 kEUR.

Le délai moyen de paiement passe de 2,2 à 2.5 mois.

Les autres créances passent de 7 268 kEUR à 2 372 kEUR.

Ce dernier montant comprend :

- ➔ la TVA à récupérer et d'autres créances fiscales pour 2 171 kEUR;
- ➔ des créances sur les filiales pour 45 kEUR;
- ➔ des créances sur le personnel et des créanciers divers pour 156 kEUR ;

9. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

La trésorerie en fin d'exercice s'élève à 55 289 kEUR en 2019 contre 63 949 kEUR en 2018.

10. COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF

Ce compte passe de 12 944 kEUR à 26 669 kEUR.

Il est constitué de charges à reporter pour 4 456 kEUR et de produits acquis pour 22 213 kEUR.

Les charges à reporter comprennent, entre autres, le résultat d'un swap pour 3 156 kEUR.

En 2019, on peut noter une augmentation des produits acquis sur Sonaca USA et sur LMI de 9 638 kEUR

11. TAUX DE CHANGE COMPTABLE USD ET ECARTS DE CONVERSION

Eu égard aux provisions et instruments de couverture en portefeuille au 31/12/2019, les dettes en USD ainsi que les créances en USD sont valorisées au taux de :

1 EUR = 1,215 USD

PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

1.1 Capital

Au 31/12/19, le capital s'élève à 155 005 kEUR représenté par 33 884 actions entièrement libérées dont SRIW SA détient 92,604 %, SFPI 7,393 % et Sabca 0,003 %.

1.2 Réserve légale

Compte tenu de l'affectation du résultat 2019, le montant de la réserve légale reste inchangé.

1.3 Résultat reporté

Compte tenu d'une perte de l'exercice à affecter de (75 844) kEUR et du bénéfice reporté de 2018 de 145 134 kEUR, le résultat reporté s'élève 69 290 à kEUR.

1.4 Subsides en capital

Le total des subsides en capital s'élève à fin 2019 à 20 kEUR.

Les capitaux propres après affectation du résultat passent donc de 307 813 kEUR à 231 942 kEUR, diminution principalement due à la perte de l'exercice de 75 844 kEUR.

2. PROVISIONS

Ce poste passe de 13 372 kEUR pour l'exercice précédent à 14 226 kEUR.

Les provisions existant à la clôture de l'exercice sont :

→ charges de pensions et prépensions futures	2 576 kEUR
→ provisions pour autres risques et charges (principalement liées aux programmes clients)	11 649 kEUR

3. DETTES A PLUS D'UN AN

3.1 Dettes financières à long terme

* *Emprunts subordonnés*

Ce poste est passé de 4 958 kEUR à 29 958 kEUR et est composé de trois prêts subordonnés :

Prêts subordonnés SRIW 26 208 kEUR

Prêt subordonné SFPI 3 750 kEUR

* ***Dettes de location-financement***

Celles-ci passent de 785 kEUR à 379 kEUR, soit une diminution de 406 kEUR.

* ***Dettes établissements de crédit***

Elles passent de 250 654 kEUR à 229 609 kEUR soit une diminution de 21 045 kEUR.

3.2 Dettes fournisseurs (long terme)

Le montant des dettes commerciales à long terme est passé de 260 kEUR à 163 kEUR.

3.3 Autres dettes à long terme

Les autres dettes à plus d'un an s'élevaient à 132 471 kEUR, et comprennent principalement :

- des avances remboursables des pouvoirs publics;
- des avances remboursables de nos partenaires dans le cadre du contrat Bombardier CSeries et du programme Embraer E2.

4. **DETTES A UN AN AU PLUS**

* ***Dettes à plus d'un an échéant dans l'année***

Cette rubrique est constituée :

- De dettes de leasings à hauteur de 406 kEUR ;
- De dettes vis-à-vis d'établissements de crédit à hauteur de 16 461 kEUR ;
- Et d'autres dettes à concurrence de 11 488 kEUR.

• ***Dettes financières***

Des dettes financières à moins d'un an ont été contractées durant l'exercice 2019 à hauteur de 48 724 kEUR

* ***Dettes commerciales***

Les dettes commerciales passent de 52 249 kEUR à 57 516 kEUR.

La dette vis-à-vis des fournisseurs s'élève à 44 885 kEUR, contre 36 079 kEUR l'an dernier.

Le délai moyen de paiement fournisseurs passe de 2,2 à 2,9 mois.

Le solde des dettes commerciales (12 631 kEUR), constitué des factures à recevoir et des notes de crédit à établir, est en diminution de 3 539 kEUR par rapport à 2018, dû essentiellement à une diminution des factures à recevoir et des notes de crédit à établir.

* ***Acomptes reçus sur commandes***

Ce compte comporte les acomptes reçus sur les nouveaux programmes, et passe de 18 290 kEUR à 13 878 kEUR. Il s'agit principalement d'avances reçues dans le cadre des programmes militaires et pour des programmes de recherche et développement.

* ***Autres dettes***

Cette rubrique comprend d'autres dettes diverses pour un montant de 8 kEUR.

5. DETTES FISCALES, SOCIALES ET SALARIALES

Ce poste passe de 29 481 kEUR à 30 295 kEUR.

6. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Ce poste passe de 12 963 kEUR à 13 477 kEUR. Il est constitué de charges à imputer pour 7 600 kEUR et de produits à reporter pour 5 877 kEUR.

COMPTE DE RESULTATS

1. VENTES ET PRESTATIONS

Les ventes et prestations (incluant les variations d'encours de fabrication des produits finis et des commandes en cours) passent de 367 529 kEUR en 2018 à 352 642 kEUR en 2019

Le chiffre d'affaires s'élève à 328 243 kEUR en 2019, ce qui représente une diminution de 0,34% par rapport à 2018 (329 359 kEUR).

Une production d'immobilisés de 9 424 kEUR a été comptabilisée et concerne essentiellement les NRC des programmes Airbus A350, Embraer E2 190 et 175.

Les ventes et prestations incluent également d'autres produits d'exploitation qui s'élèvent à 15 606 kEUR et comprennent principalement des réductions de charges sociales de 5 842 kEUR, des subsides d'exploitation pour 1 965 kEUR ainsi que des ventes de mitrilles pour 1 719 kEUR.

2. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS

2.1. Approvisionnements et marchandises

Les approvisionnements passent à 151 453 kEUR en 2019 contre 160 973 kEUR en 2018 (diminution de 5.91%) et représentent 43% des ventes et prestations contre 44% en 2018.

2.2. Biens et services divers

Ceux-ci passent de 34 074 kEUR à 34 597 kEUR soit une augmentation de 1.53 %

2.3. Rémunérations

Ce poste s'élève à 113 146 kEUR contre 113 645 kEUR en 2018, soit une diminution de 0.44%.

Les frais de prépensions et pensions anticipés à charge de ce poste s'élèvent à 389 kEUR contre 1 477 kEUR en 2018. Ils font l'objet en contrepartie d'une utilisation de provisions.

En termes relatifs par rapport aux ventes et prestations, les rémunérations (hors prépensions et incluant les prestations liées à la sous-traitance sur site, les prestations intérimaires et les honoraires) s'élèvent à 34% des ventes et prestations, soit un niveau équivalent à celui de 2018.

A la date de clôture, le nombre total de travailleurs inscrits au registre général du personnel s'élève à 1 574 personnes pour 1 624 à fin 2018. Le personnel aura suivi pour plus de 35 490 heures de formation durant 2019.

2.4. Amortissements

Les amortissements s'élevèrent à 24 484 kEUR en 2019 contre 24 988 kEUR en 2018, soit une diminution de 504 kEUR.

2.5. Réductions de valeurs sur stocks, commandes en cours et créances

Ce poste s'élève à (1 522) kEUR (par rapport à 1 650 kEUR en 2018).

C'est la conséquence d'une reprise de réductions de valeur sur stocks de (1 057) kEUR, d'une réduction de valeur sur commandes en cours de 400 kEUR et d'une reprise de réduction de valeur sur créance commerciale de (865) kEUR.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent à 953 kEUR.

Ce montant se décompose comme suit :

→ provisions sociales	1 919 kEUR
→ provisions sur contrats	(966) kEUR
→ provisions diverses	0 kEUR

2.7. Autres charges d'exploitation

Ce poste s'élève à 378 kEUR en 2019 contre 308 kEUR en 2018 et est essentiellement constitué de taxes.

2.8. Charges d'exploitation non récurrentes

Ce poste s'élève à 268 kEUR et concerne la perte sur la vente de la filiale Sonaca Space

3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation montre une diminution : il s'établit à 28 885 kEUR en 2019 contre 34 464 kEUR en 2018

4. **RESULTAT FINANCIER**

Les résultats financiers s'élèvent à (103 661) kEUR (contre 7 570 kEUR en 2018).

Ce poste se ventile comme suit :

→ bénéfices et pertes de change	- 3 495 kEUR
→ intérêts sur emprunts	- 14 085 kEUR
→ produits des actifs circulants	20 kEUR
→ autres produits financiers	16 672 kEUR
→ autres charges financières	- 204 kEUR
→ Reprise de réduction de valeur sur participations et sur la créance sur Sonaca Space	454 kEUR
Réduction de valeur sur part. Sonaca USA	-101 086 kEUR
perte sur participation et créances sur Sonaca Space	-1 937 kEUR

L'essentiel des autres produits financiers dérive des intérêts sur les prêts à Sonaca USA pour 12 501 kEUR, à LMI pour 2 606 kEUR, à Sonaca Brasil pour 898 kEUR et à Sonaca Transilvania pour 383 kEUR.

5. **IMPOTS**

Le calcul de l'impôt tient compte des avantages de toutes natures relatifs aux véhicules, des autres dépenses non admises et des déductions pour revenus sur brevets.

6. **RESULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPOTS**

La conjonction d'un résultat d'exploitation positif de 28 885 kEUR, d'un résultat financier de (103 661) kEUR et d'impôts sur le résultat pour (1 068) kEUR conduit à un résultat après impôts de - 75 844 kEUR (par rapport à un bénéfice de 41 298 kEUR en 2018).

7. **TAUX DE CHANGE**

Le taux de change utilisé pour 2019 a été le suivant :

→ 1 EUR = 1,1842 USD

En date du 21 février 2020, la société disposait, pour couvrir ses flux en USD, de couvertures à concurrence de 97% de ses besoins estimés pour 2020, 83% pour 2021, 52% pour 2022 et 22% pour 2023.

R&T

En 2019, les principaux axes de recherche des équipes pluridisciplinaires de R&T ont été les suivants :

- Développement et validation de becs de bord d'attaque et cinématiques innovantes ;
- Systèmes électriques de dégivrage des voilures et leur intégration dans les structures portantes ;
- Fabrications additives avancées ;
- Bords d'attaque de voilure laminaire
- Technologies composites avancées pour becs de bord d'attaque, ailerons et flaps
- Dimensionnement par simulations numériques de structures composites soumises aux impacts en service.



SUCCESSALE

La société ne dispose pas de succursale.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Deux événements récents incontournables vont affecter l'activité du Groupe Sonaca en 2020, dans une mesure encore difficile à évaluer avec précision.

- 1) Boeing a annoncé le 16/12/2019 l'interruption de la production du 737 Max (et les livraisons par ses fournisseurs) pour une durée indéterminée, en l'attente d'une recertification de l'appareil par les autorités compétentes. Cette étape est attendue pour l'été 2020. Ce programme représente environ 40% de l'activité de LMI.
- 2) La situation systémique mondiale générée par la pandémie du Corona virus et les mesures de restrictions associées ont des conséquences importantes sur le secteur aéronautique et ont contraint le groupe Sonaca à mettre à l'arrêt plusieurs de ses lignes de production. Des baisses de cadence conséquentes et durables ont été signifiées à l'entreprise dès mars, obligeant celle-ci à revoir les budgets 2020 et à adapter son organisation et celle de ses filiales.

Pour faire face à la perte de chiffre d'affaires et de liquidités y associées, et en vue de traverser la période troublée, un plan de renforcement du financement a été mis en place et se décompose comme suit, à la date de parution du rapport :

- 1°) un renforcement des fonds propres de la société par une augmentation de capital à hauteur de plus de 76,6 MEUR (50 MEUR en numéraire et 26,6 MEUR en conversion de dette) de la part des Actionnaires SRIW et SFPI ;
- 2°) et des financements bancaires supplémentaires à hauteur de 45 MEUR, pour une durée de 1 an.

Par ailleurs, des négociations avec les organismes de crédit sont encore en cours, et ne font pas encore l'objet d'une confirmation définitive, en vue

- ✓ de prolonger la durée des nouveaux crédits octroyés au-delà d'un an,
- ✓ de pouvoir faire appel au factoring pour deux de nos clients principaux,
- ✓ de pouvoir étendre le recours à un financement par 'commercial paper' supplémentaire, à hauteur de 10 MEUR

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La politique suivie par Sonaca sa en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca sa a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca sa est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs qui monopolisent le marché mondial. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien est étroitement corrélée avec la croissance mondiale.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca sa est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur qui se poursuit. Sonaca sa continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

RISQUES FINANCIERS

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca sa s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement l'Euro), l'entreprise est fortement soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 42 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel, Sonaca sa, qui a réalisé en 2019 plus de 90% de son chiffre d'affaires en dollar américain, adopte une politique basée sur les principes suivants :

Sonaca sa développe une politique intensive liée au risque devises de manière à diminuer son exposition nette au risque de change USD et qui se traduit par l'achat de ses matières premières et sous-traitances et par des financements en dollar américain.

Cette politique permet une diminution de l'exposition transactionnelle et bilantaire de la société.

Ce ne sont donc que les flux nets qui font l'objet de couvertures.

Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilantaires, SONACA sa comptabilise, dans un esprit de prudence, les amortissements exceptionnels qui sont jugés nécessaires en application des règles d'évaluation.

Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt, peu de changements sont intervenus durant l'année 2019 quant à la structure de l'endettement bancaire long terme suite aux financements obtenus en 2017 pour l'acquisition de LMI. Des couvertures de taux ont été prises pour couvrir une année supplémentaire soit jusqu'en 2022 pour les intérêts sur l'Euro et jusqu'en 2023 pour les intérêts sur le dollar US.

RISQUES DE LIQUIDITE

L'entreprise reste engagée dans un certain nombre de programmes d'investissements, tant en frais de développement et d'industrialisation qu'en équipements de production.

En outre, l'exclusivité accordée par contrat à la société par les clients pour la majorité de ses programmes, lui confère l'obligation de répondre à l'augmentation des cadences de livraisons demandées, et de prévoir des stocks suffisants à la demande des clients.

L'année 2020, s'est annoncée plus compliquée que prévue, le groupe a dû faire face à une double crise : la crise liée à l'arrêt de la production du Boeing 737Max et la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Afin de garantir la pérennité financière du Groupe, un financement complémentaire a été mis en place provenant d'un apport des Actionnaires et de prêt bancaires :

- 1) Un renforcement des fonds propres de la société par une augmentation de capital à hauteur de plus de 76,6 MEUR (50 MEUR en numéraire et 26,6 MEUR en conversion de dette) de la part des Actionnaires SRIW et SFPI.
- 2) Une nouvelle ligne de crédit RCF (« revolving credit facility ») de 45.000.000 EUR pour une durée d'un an.

Par ailleurs, des négociations avec les organismes de crédit sont encore en cours, et ne font pas encore l'objet d'une confirmation définitive, en vue

- ✓ de prolonger la durée des nouveaux crédits octroyés au-delà d'un an,
- ✓ de pouvoir faire appel au factoring pour deux de nos clients principaux,
- ✓ de pouvoir étendre le recours à un financement par 'commercial paper' supplémentaire, à hauteur de 10 Meur.

La Société estime que les moyens précités suffiront à garantir la pérennité financière du groupe et permettront de passer le cap des années 2020 et 2021.

Contrôle interne

La taille de Sonaca sa et l'expansion du groupe, conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

Sonaca sa reste vigilante face au respect du code éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca sa est exposée aux risques suivants :

- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles;
- nécessité de réduire les prix de revient de ses produits en vue de compenser la hausse naturelle de certains coûts et de répondre à la demande du marché;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.
- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

Pour le Conseil d'administration,

B. DELVAUX
Administrateur délégué

Y. PRETE
Président

RAPPORT DE GESTION

Comptes consolidés au 31/12/2019

1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

Sonaca en Belgique

Sonaca sa., la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca sa.

Sonaca Ventures Holding sa (SVH), filiale belge à 57.89% de Sonaca sa, située à Gosselies, a pour objet principal l'achat et la vente de toutes les valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger. SVH a été créée le 4 juin 2015.

Sonaca Aircraft sa, filiale belge à 91.24% de Sonaca Ventures Holding sa, située à Temploux a pour objet principal la conception, la fabrication et la réparation d'appareils aéronautiques de tous genres et de leurs accessoires.
Sonaca Aircraft sa a été créée le 16 septembre 2015.

SONACA INVESTMENT VEHICLE SA, devenue en 2019 Stratos Solution sa, filiale belge à 100% de Sonaca sa, située à Gosselies, a pour objet principal la gestion de sociétés.

Belairbus sa, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca sa, située à Waterloo, a pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. L'actionnariat de Belairbus est constitué de Sonaca, Asco, Eurair et Sabca.

Flabel sa, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca sa, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! sa société belge, détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace.
Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

Sonaca en Allemagne

Sonaca Space GmbH, a été vendue durant l'année 2019.

Sonaca en Roumanie

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa.

Son capital est de 4 MEUR. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

Sonaca au Brésil

Sonaca Brasil Ltda filiale brésilienne à 100% (moins 5 actions) de Sonaca sa, située à Sao José dos Campos, a pour mission de réaliser principalement pour le compte de Sonaca sa, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques.

Sopeçero Ltda, a été fusionnée avec Sonaca Brasil en mai 2019

Pesola Ltda, société brésilienne, créée en 2004. Suite à une augmentation de capital en 2019, ses actionnaires sont Sonaca Brasil Ltda pour 75,8 % et Sonaca sa pour 24,2 %. Cette société a pour vocation de fabriquer des petites pièces usinées pour le marché mondial de la construction aéronautique.

Sonaca Engenharia Ltda, société brésilienne créée le 12 juin 2015 avec un capital de 100 kBRL. Ses actionnaires sont Sonaca Brasil Ltda pour 99% et Sonaca sa pour le solde. Elle a pour mission de prester des services d'engineering et de gestion de projets pour le secteur aéronautique.

SONACA en Amérique du Nord

Sonaca North America (SNA), filiale canadienne à 100% de Sonaca sa située à Mirabel (Montréal, Québec) est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de prester des services financiers pour ses filiales. SNA a été constituée par Sonaca sa en 2003.

Sonaca Montréal Inc (SM) est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca North America. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, détenue à 100% depuis 2017, par Sonaca sa. Elle a été créée le 22 septembre 2015. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en Juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA. LMI Aerospace Inc est un fournisseur leader d'assemblages structurels, de kits et de composants et un fournisseur de services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

Sonaca en Chine

Elson Ltd, filiale chinoise de Sonaca sa située à Hong Kong a été constituée en 2010. Sonaca sa possède 100% des parts d'Elson.

Elson est une société holding qui détient 100% des parts de Sinelson Aero (Tianjin) Co, Ltd, société opérationnelle chinoise, située à Tianjin qui a pour mission de réaliser pour Sonaca sa l'assemblage des bords d'attaque des A320 de la ligne d'assemblage final d'Airbus en Chine.

2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca sa, Sonaca North America et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Pesola, Sonaca Engenharia, Elson, Sinelson, Sonaca Aerospace Transilvania, Sonaca Ventures Holding, Sonaca Aircraft et Stratos Solution.

Belairbus sa, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca sa n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75 % des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabel sa et Ignition !, dont le bilan et le compte de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca.

Ces trois participations sont donc maintenues à leur valeur d'acquisition dans les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

3.1. Sonaca sa et les filiales belges

Sonaca sa a clôturé l'exercice par une perte de 75 844 kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa). Dans les comptes consolidés, suite à la vente de Sonaca Space, la reprise de réduction de valeur sur la participation de Sonaca Space a été annulée pour 334 kEUR et la reprise de réduction de valeur sur les créances de Sonaca Space a également été annulée pour 985 kEUR. La réduction de valeur sur la participation de Sonaca USA a également été annulée pour un montant de 101 086 kEUR.

Compte tenu de cette opération de consolidation ainsi que des écarts de conversion sur élimination de postes bilantaires inter-sociétés (157 Keur), et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca sa au résultat net du Groupe s'élève à 25 264kEUR.

Sonaca Ventures Holding sa clôture l'exercice par un profit de 59 kEur. Après les écritures de consolidation et le transfert au tiers, la contribution au résultat net du groupe est un bénéfice de 14 kEUR.

Sonaca Aircraft sa termine l'année avec une perte de 3 031 kEUR. Après les écritures de consolidation et le transfert au tiers, la contribution en résultat net du Groupe de cette filiale est de - 1 594 kEUR.

Stratos Solution clôture son exercice 2019 avec une perte de 5 kEUR. Celui-ci correspond à la contribution de cette société dans le résultat du groupe.

3.2. Filiales roumaines

Sonaca Aerospace Transilvania SRL clôture son exercice par un profit de 1 075 kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à 122 kEUR.

3.3. Filiales sud-américaines

Sonaca Brasil a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 100 364 kBRL. La perte nette non consolidée de Sonaca Brasil en 2019 s'élève à 10 404 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de - 1 649 kEUR.

Pesola clôture son exercice sur une perte nette de 4 381 kBRL pour un chiffre d'affaires de 27 914 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de - 678 kEUR.

Sonaca Engenharia clôture 2019 sur un profit de 15 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale s'élève à 52 kEUR.

3.4. Filiales nord-américaines

SNA termine l'année 2019 avec une perte de 2 kCAD.

La contribution de SNA dans le résultat du groupe s'élève à une perte de 2 kEUR.

Le chiffre d'affaires de Sonaca Montréal s'élève à 53 473 kCAD, soit -6 % par rapport à 2018. Son bénéfice s'établit à 1 858 kCAD et son cash flow opérationnel à 1 593 kCAD. Sonaca Montréal a réalisé ce résultat à cause de la prise en résultat d'un profit de change non matérialisé à hauteur de 4 503 kCAD. Ces profits ont été annulés en consolidation étant donné que les normes belges ne permettent pas cette activation. Les écritures de consolidation sur le résultat net de SM portent celui-ci à - 1 465 kEUR dans les comptes du Groupe.

Sonaca USA termine l'année avec un bénéfice de 41 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est une perte de 23 618 kEUR. Cette perte est expliquée par l'amortissement en 5 ans de l'écart de première consolidation suite à l'acquisition de LMI Aerospace. Le montant brut de cet écart de première consolidation s'élève à 123 774 kEUR.

LMI termine l'année 2019 avec une perte de 13 533 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 450 367 kUSD et son cash flow opérationnel est de 44 779 kUSD. . Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de - 6 851 kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement dû à la reprise de l'amortissement du Goodwill « Valent » pour un montant de 7 178 kUSD. Ce Goodwill avait déjà été totalement amorti dans les comptes consolidés de 2017.

3.5. Filiales chinoises

Elson termine l'année 2019 avec une perte 54 kHKD. Sa participation dans le résultat du groupe est de - 4 kEUR.

Sinelson a terminé l'exercice 2019 sur un bénéfice de 918 kCNY. Après écriture de consolidation, la part de Sinelson dans le résultat net du groupe est de 124 kEUR.

3.6. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations interco, les chiffres clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit

	2019	2018
Ventes et prestations	781 585	754 948
Chiffre d'affaires	755 454	715 419
Résultat d'exploitation	9 880	(15 314)
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	(10 290)	(30 444)

En ce qui concerne les effectifs, les effectifs moyens du Groupe Sonaca se sont élevés à 4 698 personnes pour 2019 contre 4 630 personnes pour 2018.

4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Deux événements récents incontournables vont affecter l'activité du Groupe Sonaca en 2020, dans une mesure encore difficile à évaluer avec précision.

- 1) Boeing a annoncé le 16/12/2019 l'interruption de la production du 737 Max (et les livraisons par ses fournisseurs) pour une durée indéterminée, en l'attente d'une recertification de l'appareil par les autorités compétentes. Cette étape est attendue pour l'été 2020. Ce programme représente environ 40% de l'activité de LMI.
- 2) La situation systémique mondiale générée par la pandémie du Corona virus et les mesures de restrictions associées ont des conséquences importantes sur le secteur aéronautique et ont contraint le groupe Sonaca à mettre à l'arrêt plusieurs de ses lignes de production. Des baisses de cadence conséquentes et durables ont été signifiées à l'entreprise dès mars, obligeant celle-ci à revoir les budgets 2020 et à adapter son organisation et celle de ses filiales.

Pour faire face à la perte de chiffre d'affaires et de liquidités y associées, et en vue de traverser la période troublée, un plan de renforcement du financement a été mis en place et se décompose comme suit, à la date de parution du rapport :

- 1°) un renforcement des fonds propres de la société par une augmentation de capital à hauteur de plus de 76,6 MEUR (50 MEUR en numéraire et 26,6 MEUR en conversion de dette) de la part des Actionnaires SRIW et SFPI ;

2°) et des financements bancaires supplémentaires à hauteur de 45 MEUR, pour une durée de 1 an.

Par ailleurs, des négociations avec les organismes de crédit sont encore en cours, et ne font pas encore l'objet d'une confirmation définitive, en vue

- ✓ de prolonger la durée des nouveaux crédits octroyés au-delà d'un an,
- ✓ de pouvoir faire appel au factoring pour deux de nos clients principaux,
- ✓ de pouvoir étendre le recours à un financement par 'commercial paper' supplémentaire, à hauteur de 10 MEUR

5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

La politique suivie par Sonaca groupe en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca groupe a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca groupe est confronté aux risques liés au marché de la construction aéronautique à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs qui monopolisent le marché mondial. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien est étroitement corrélée avec la croissance mondiale.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, le groupe est engagé dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur qui se poursuit. Le Groupe Sonaca continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

RISQUES FINANCIERS

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca groupe s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement l'Euro), l'entreprise est fortement soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

Le Groupe Sonaca dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD vis-à-vis de la monnaie locale (pour un horizon de l'ordre de 42 mois). Il a exclu l'utilisation de produits structurés.

Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel, le Groupe Sonaca qui a réalisé en 2019 plus de 90 % de son chiffre d'affaires en dollar américain adopte une politique basée sur les principes suivants :

Tout d'abord, le Groupe Sonaca développe une politique intensive liée au risque devises de manière à diminuer son exposition nette au risque de change USD et qui se traduit par l'achat de ses matières premières et sous-traitances en dollar américain.

Cette politique permet une diminution de notre exposition transactionnelle et bilantaire.

Ce ne sont donc que les flux nets qui font l'objet de couvertures.

Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilantaires, le Groupe Sonaca comptabilise, dans un esprit de prudence, les amortissements exceptionnels qui sont jugés nécessaires en application des règles d'évaluation.

Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt, peu de changements sont intervenus durant l'année 2019 quant à la structure de l'endettement bancaire suite aux financements obtenus en 2017 pour l'acquisition de LMI. Des couvertures de taux ont été prises pour couvrir une année supplémentaire soit jusqu'en 2022 pour les intérêts sur l'Euro et jusqu'en 2023 pour les intérêts sur le dollar US.

RISQUES DE LIQUIDITE

Le groupe reste engagé dans un certain nombre de programmes d'investissements, tant en frais de développement et d'industrialisation qu'en équipements de production.

En outre, l'exclusivité accordée par contrat à la société par les clients pour la majorité de ses programmes, lui confère l'obligation de répondre à l'augmentation des cadences de livraisons demandées et de prévoir des stocks suffisants à la demande des clients..

L'année 2020, s'est annoncée plus compliquée que prévue, le groupe a dû faire face à une double crise : la crise liée à l'arrêt de la production du Boeing 737Max et la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Afin de garantir la pérennité financière du Groupe, un financement complémentaire a été mis en place provenant d'un apport des Actionnaires et de prêt bancaires :

- 1) Un renforcement des fonds propres de la société par une augmentation de capital à hauteur de plus de 76,6 MEUR (50 MEUR en numéraire et 26,6 MEUR en conversion de dette) de la part des Actionnaires SRIW et SFPI.
- 2) Une nouvelle ligne de crédit RCF (« revolving credit facility ») de 45.000.000 EUR pour une durée d'un an.

Par ailleurs, des négociations avec les organismes de crédit sont encore en cours, et ne font pas encore l'objet d'une confirmation définitive, en vue

- ✓ de prolonger la durée des nouveaux crédits octroyés au-delà d'un an,
- ✓ de pouvoir faire appel au factoring pour deux de nos clients principaux,
- ✓ de pouvoir étendre le recours à un financement par 'commercial paper' supplémentaire, à hauteur de 10 Meur.

La Société estime que les moyens précités suffiront à garantir la pérennité financière du groupe et permettront de passer le cap des années 2020 et 2021.

Contrôle interne

La taille et l'expansion du groupe Sonaca conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

Le Groupe Sonaca reste vigilant face au respect du code éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers celui-ci.

RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca groupe est exposé aux risques suivants :

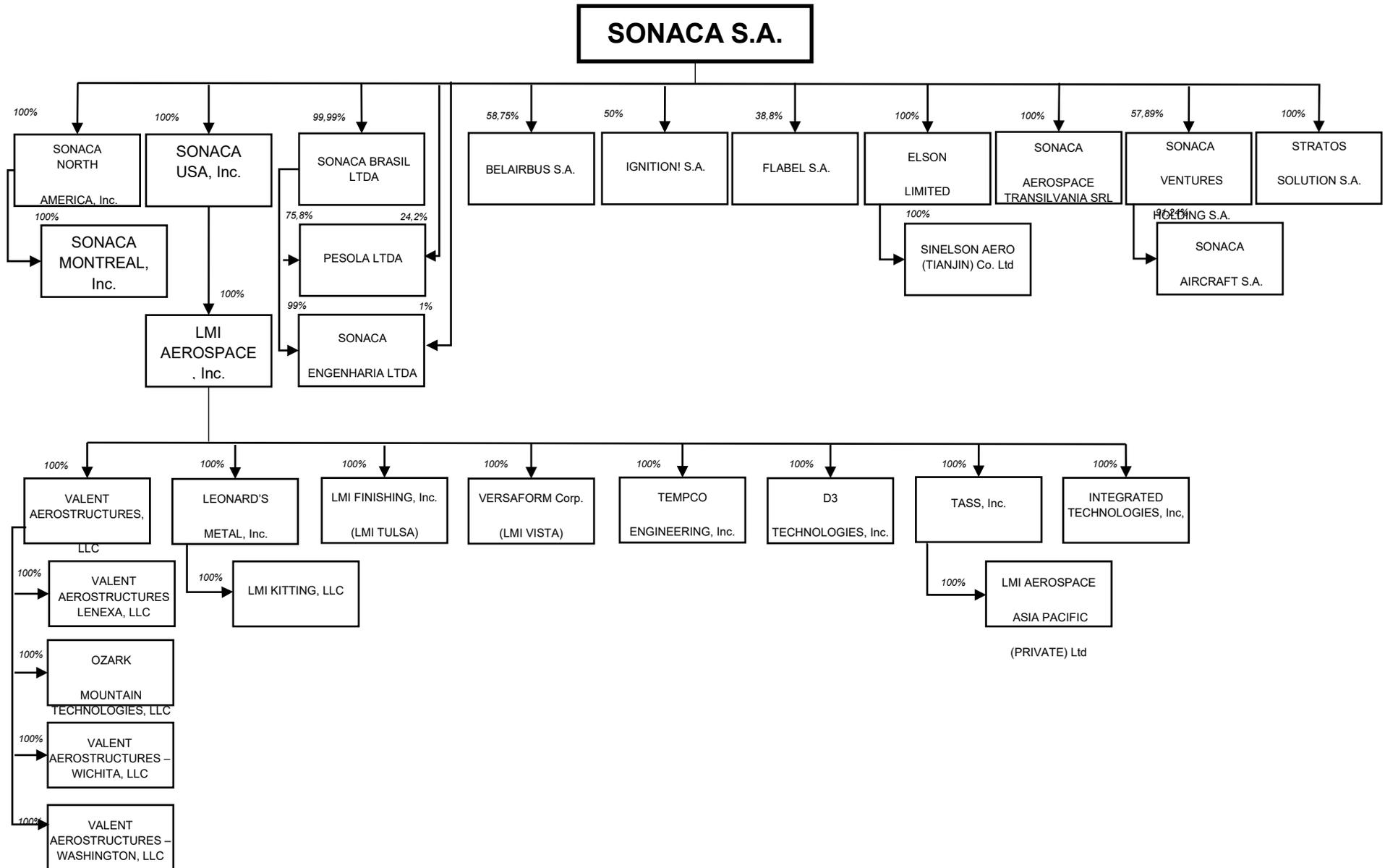
- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- nécessité de réduire les prix de revient de ses produits en vue de compenser la hausse naturelle de certains coûts et de répondre à la demande du marché ;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement ;
- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Tout groupe est sujet à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société et ses filiales consolidées ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

Il est à noter qu'un litige est en cours entre Sonaca Montréal et son client Triumph (pour des pénalités faisant suite à des livraisons tardives) et qu'un tribunal américain doit statuer prochainement. Le point de vue de Sonaca est que la base juridique sur laquelle s'appuie la filiale canadienne est solide. C'est la raison pour laquelle aucune provision n'a été prise dans les comptes.

As from December 31, 2019



Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, SONACA

Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée générale des Actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 – Comptes annuels

Le 10 juin 2020

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES
COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(COMPTES ANNUELS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 6 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Il s'agit de la première année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, et du onzième contrôle légal consécutif pour la SCRL RSM InterAudit

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 831.001.535 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 75.843.857 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C.6.20 des comptes annuels dans laquelle l'organe d'administration explique que le Groupe auquel appartient la société est confronté à une double crise, celle liée à la suspension de la production de Boeing 737MAX et celle liée à la crise sanitaire COVID-19. Afin de garantir la pérennité du Groupe auquel la société appartient, un financement complémentaire a été mis en place provenant d'un apport des actionnaires et d'une nouvelle ligne de crédit bancaire. Les membres de l'organe d'administration estiment que ces nouveaux moyens financiers suffiront à garantir la pérennité financière du Groupe et permettront de passer le cap des années 2020 et 2021. Dans ces conditions, les membres de l'organe d'administration sont suffisamment confiants pour arrêter les comptes annuels en perspectives de continuité, tout en reconnaissant que celles-ci reposent sur une série d'hypothèses, raisonnablement établies, dont personne ne peut toutefois considérer qu'elles se réaliseront. Ces éléments révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute quant à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Cependant, l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des comptes annuels, après analyse de toutes les données conduisant à cette situation, nous paraît appropriée et notre opinion n'est pas modifiée concernant ce point.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020 du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 10 juin 2020

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES
SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Céline Arnaud
Réviseur d'Entreprises
Associée

Thierry Lejuste
Réviseur d'Entreprises
Associé

Laurent Weerts
Réviseur d'Entreprises
Associé

Société Nationale de Construction Aéronautique SA, en abrégé, SONACA

**Rapport du Collège des Commissaires à
l'Assemblée générale des Actionnaires sur
les comptes annuels pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019 – Comptes consolidés**

Le 10 juin 2020

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 6 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Il s'agit de la première année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, et du onzième contrôle légal consécutif pour la SCRL RSM InterAudit

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 904.524.106,96 EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par une perte de l'exercice de 11.704.164,17 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés dans laquelle l'organe d'administration explique que le Groupe est confronté à une double crise, celle liée à la suspension de la production de Boeing 737MAX et celle liée à la crise sanitaire COVID-19. Afin de garantir la pérennité du Groupe, un financement complémentaire a été mis en place provenant d'un apport des actionnaires et d'une nouvelle ligne de crédit bancaire. Les membres de l'organe d'administration estiment que ces nouveaux moyens financiers suffiront à garantir la pérennité financière du Groupe et permettront de passer le cap des années 2020 et 2021. Dans ces conditions, les membres de l'organe d'administration sont suffisamment confiants pour arrêter les comptes consolidés en perspectives de continuité, tout en reconnaissant que celles-ci reposent sur une série d'hypothèses, raisonnablement établies, dont personne ne peut toutefois considérer qu'elles se réaliseront. Ces éléments révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute quant à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Cependant, l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des comptes consolidés, après analyse de toutes les données conduisant à cette situation, nous paraît appropriée et notre opinion n'est pas modifiée concernant ce point.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés, ou du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 10 juin 2020

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES
SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Céline Arnaud
Réviseur d'Entreprises
Associée

Thierry Lejuste
Réviseur d'Entreprises
Associé

Laurent Weerts
Réviseur d'Entreprises
Associé